

Rendre la ville accessible

Grenoble: un élu pilote, un service spécial et un budget

La ville de Grenoble développe depuis 1995 une politique globale d'accessibilité de la ville. L'objectif principal est de rendre accessible progressivement l'ensemble de la voirie municipale, les bâtiments publics, les infrastructures socioculturelles, l'habitat social et les transports en commun.

Un conseiller municipal "délégué à l'accessibilité de la ville" a été nommé. Un service municipal "Mission accessibilité et qualité de vie" a été constitué, avec un budget propre: 2 MF en 1999 pour les travaux engagés par la Mission.

Ces travaux concernent:

- des aménagements de cheminements piétons,
- des élargissements de trottoirs,
- des passages surélevés,
- le "toiletage" des trottoirs,
- la signalisation spécifique pour non-voyants,
- l'aménagement de places de stationnement PMR normalisées,
- l'équipement sonore des feux (36 carrefours équipés à ce jour),
- l'aménagement des équipements publics existants.

Les autres actions de la Mission concernent:

- la formation et la sensibilisation du personnel municipal,
- l'assistance auprès des services et maîtres d'œuvre,
- l'aide à l'adaptation des logements,
- l'information et la sensibilisation du public. Chaque année, par exemple, se déroulent "les journées de l'égalité des chances",
- le suivi-contrôle des projets et notamment la participation, une fois par semaine, au comité technique pour la validation des projets d'aménagements d'espaces extérieurs,
- le contrôle de la conformité des demandes de permis de construire,
- la concertation avec les associations, soit ponctuelle sur projets, soit régulière, 2 fois par an,
- la réalisation d'un plan d'accessibilité de la ville.

Les deux lignes de tramway (20 km - 40 stations) sont accessibles à tous. Le même objectif d'accessibilité a été recherché à l'occasion de la redynamisation de la ligne de bus n° 1 (9,5 km - 50 arrêts). À cette occasion, des réalisations exemplaires ont été effectuées en matière de conception d'arrêt: dalles podotactiles et sillons de sécurité pour non-voyants, zone d'attente pour les usagers en fauteuil roulant, barrières de sécurité pour piétons, rehaussement des quais pour des accès de plain-pied, etc. Pour ces actions, le SMTC a reçu les Victoires APF des collectivités locales 1999.

ENSEIGNEMENTS

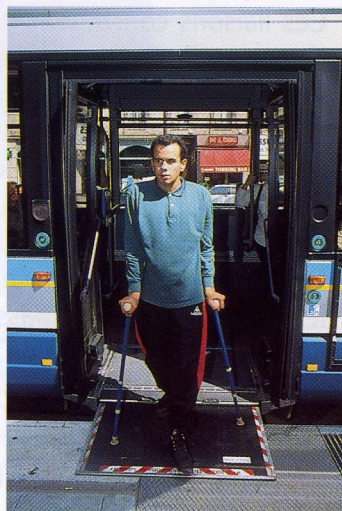
La recherche de l'accessibilité de la ville pour les personnes à mobilité réduite permet d'obtenir une amélioration du confort pour tous les piétons. C'est donc un moyen d'augmenter la part de la marche et de diminuer celle du trafic automobile.

PERSONNES À CONTACTER

- François Suchod, conseiller municipal, délégué à l'accessibilité de la ville - Tél. 04 76 76 33 49
- Mme Claude Curta, responsable de la Mission accessibilité et qualité de vie - Tél. 04 76 76 37 13
- Jean Terrier, SEMITAG - Tél. 04 76 20 66 11



Chaque année, la ville organise "les journées de l'égalité des chances"



Faciliter l'accès aux transports en aménageant des quais et des trottoirs accessibles à tous

Médiathèque : des rayons accessibles aux personnes en fauteuil roulant et une salle de lecture pour personnes aveugles ou mal voyantes



Confort pour tous : élargissements des trottoirs aux traversées, facilité de repérage et de guidage, possibilité de repos

© photos : Sylvain Frappat - Grenoble communication